

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 19 Mars 2022

Délibération n°DEL-2022-11Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11

Date de la convocation : 11/03/2022Date d'affichage : 11/03/2022

L'an deux mille vingt-deux, le Dix Neuf Mars à 8h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame POREAU Sylvie, Monsieur Didier AZNAR, Monsieur GIRARD Jack, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame GISSINGER Sylviane, Madame MORGAT-BEULIN Monique

Procurations : Madame Marie-Diane ALLEMAND à Monsieur Didier AZNAR, Monsieur JUSSEAUME Jérôme à Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur LEVANTERI Vincent à Monsieur MISSOUR Gérald,

Absents excusés : Madame ORNIA Katrine, Madame MARILLER Amandine, Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Compte de Gestion : Budget Principal 2021

Sous la présidence du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurants au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les budgets budgétaires et budgets annexes ;
- 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2021 visé et certifié par le Maire, n'appelant ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Et ont signé les membres présents,
Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

Le Maire,
Gérald MISSOUR

